

## REPONSES DES TÊTES DE LISTE AUX ELECTIONS REGIONALES 2021

Par ordre alphabétique :

**Mail Monsieur Marc FESNEAU**

lun. 7 juin 22:54 (il y  
a 7 heures)

Madame la Présidente,  
Messieurs les Vice-présidents,

Les élections régionales sont un moment démocratique majeur permettant de débattre des sujets qui concernent le quotidien des habitantes et des habitants du territoire, et de proposer un projet pour améliorer leur cadre de vie, leur environnement immédiat, mais aussi des perspectives s'agissant des enjeux importants pour les prochaines générations.

À ces égards, la question de la transition énergétique, celle des énergies renouvelables en général et de l'énergie éolienne en particulier, méritent une attention toute particulière.

Je tenais par conséquent à vous remercier d'avoir entrepris cette démarche de sensibilisation auprès des candidates et des candidats aux élections régionales des 20 et 27 juin prochains et de me permettre, **dans le prolongement de la rencontre que j'avais organisée à Saint-Maur le 30 mai dernier**, de préciser la position de la liste que je mène sur ce sujet important.

La transition énergétique est aujourd'hui un impératif consensuel et une attente largement partagée de nos concitoyennes et de nos concitoyens, ainsi que vous le soulignez dans votre courrier. Dans cette perspective, la priorité doit être la décarbonation de notre production et de la production d'électricité en particulier. La France, qui a joué un rôle décisif dans la signature de l'Accord de Paris, est aujourd'hui en pointe sur cet objectif. Nous devons tirer parti de cet avantage compétitif en poursuivant une priorité : **innover en matière de développement des usages de l'électricité, notamment dans les mobilités.**

Par son mix énergétique actuel, et à travers l'apport décisif de l'énergie nucléaire, la France se donne les moyens d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris en 2014. Notre région doit naturellement prendre part à cet effort national, **ce qu'elle fait notamment avec les 4 centrales** et les 12 réacteurs présents sur notre territoire, qui produisent à eux seuls 20,7 % de l'électricité française d'origine nucléaire du pays. Le nucléaire doit donc être partie prenante de cette nécessité de décarbonation de nos énergies. Et les énergies renouvelables ont également leur rôle à jouer dans ce mix énergétique, conformément aux objectifs fixés par la loi.

Dans ce cadre, la région doit intervenir et proposer une vision dans la planification stratégique de la transition énergétique du territoire, avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, **ce qui n'a**

**pas été suffisamment le cas au cours du dernier mandat.** Il faut également souligner que notre région produit aujourd'hui 8 % des capacités nationales, **ce qui constitue d'ores et déjà un apport significatif.**

Eu égard à ces considérations et en réponse à votre interpellation, je souhaitais vous préciser quelles sont les positions que je défendrai en matière d'installations d'éoliennes.

En premier lieu, je suis particulièrement attaché à tenir **un discours de vérité**, s'appuyant sur les études scientifiques menées, l'écoute des territoires et de celles et ceux qui y vivent, sans jouer sur les craintes, souvent légitimes, liées à l'implantation des éoliennes.

Le principal débat autour des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier, **est leur intermittence**, carence à laquelle le stockage ne pourra apporter qu'une réponse partielle. En outre, la puissance de production de chaque unité est relativement faible, ce qui pose des problèmes d'emprise nécessaire au sol. Enfin, force est de constater que la filière française est aujourd'hui insuffisamment structurée pour faire face à la concurrence internationale.

Cette difficulté se conjugue avec plusieurs autres considérations : celle liée à l'enjeu écologique de limitation de l'artificialisation des sols, celle liée à la préservation de notre patrimoine paysager et bâti et de notre potentiel touristique, celle, enfin, liée à la dévalorisation des terres et des biens et à l'impact sur le cadre de vie et son attractivité.

Pour autant, il ne s'agit pas d'interdire l'implantation d'éoliennes ou de décréter des moratoires, engagements qui ne seraient d'ailleurs pas crédibles.

En revanche, et il s'agit du deuxième principe de gouvernance que je voudrais partager avec vous, j'ai la conviction que **la région doit permettre aux territoires de choisir librement les moyens qu'ils mettront en œuvre pour atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable** qui sont fixés.

La règle doit être claire et pragmatique : chaque territoire doit pouvoir décider de son mix énergétique en fonction de ses spécificités et de ses aspirations, et **aucun projet éolien ne doit pouvoir être décidé sans l'accord majoritaire des collectivités territoriales et des populations concernées.** Cela pourrait par exemple se faire au niveau de l'intercommunalité.

La lutte contre le réchauffement climatique ne peut pas se faire au mépris des territoires et de celles et ceux qui y vivent : il faut, au contraire, permettre à chacune et chacun d'y prendre part, en fonction de ses capacités et de ses contraintes. Ce n'est qu'à cette seule condition que nous parviendrons à susciter une large adhésion aux objectifs que nous poursuivons et que nous avons toutes et tous en partage.

Enfin, le dernier principe d'action que je souhaite mettre en avant est celui d'**une gouvernance ouverte, à l'écoute de l'ensemble des parties prenantes** dont vous faites partie.

Tout d'abord parce que l'implantation d'éoliennes est un sujet complexe, soulevant des problématiques dont les facettes sont multiples, et notamment des sujets liés au caractère limitrophe de certaines implantations d'éoliennes, dont l'impact se fait ressentir dans plusieurs territoires, pour des raisons qui peuvent être différentes. Il faut par conséquent, je crois, **se nourrir de l'approche** de ceux, élus et citoyens, qui s'engagent pour apporter une expertise, faire valoir une conviction ou relayer les inquiétudes d'un territoire.

Ensuite, parce que je suis persuadé que la concertation et l'écoute, en un mot, **la méthode, doivent être au cœur d'une nouvelle approche** de ce sujet important qu'est l'implantation d'éoliennes.

Espérant avoir répondu à vos questions et à celles que se posent les membres des associations que vous représentez, je demeure à votre écoute et je vous prie de recevoir, madame la Présidente, messieurs les Vice-présidents, l'assurance de ma considération distinguée.

Marc Fesneau  
Candidat à la présidence de la Région Centre - Val de Loire

## Mail Monsieur FORISSIER

Cher Monsieur,

L'action de Monsieur Nicolas Forissier en tant que député a toujours été pragmatique et soucieuse de sa circonscription. Le département de l'Indre où Monsieur Nicolas Forissier est député de la seconde circonscription : les parcs éoliens n'ont cessé de fleurir. Il s'est toujours battu pour arrêter tout nouveau projet de parcs éoliens dans le département, notamment en alertant sur les conséquences économiques et touristiques des éoliennes mais également en soulignant l'absurdité de la politique de ce gouvernement et des gouvernements précédents en matière de politique énergétique. Malgré le fait que le département de l'Indre, mais aussi les autres départements de la Région Centre - Val de Loire soient déjà à saturation en matière d'éoliennes, les préfetures continuent d'autoriser de nouveaux projets.

En tant que Président de Région, Monsieur Nicolas Forissier souhaite qu'il y ait un moratoire sur l'éolien et le demande avec force afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de se réunir et de prendre le temps de redéfinir un programme raisonnable et coconstruit. Il n'est plus possible de continuer cette approche de prolifération d'éoliennes. Il faut prendre le temps de redéfinir un schéma et un mix énergétique respectueux des paysages, des patrimoines mais surtout des habitants de la région Centre-Val de Loire.

Il est important que la Région ait une politique énergétique claire qui tient compte des revendications des citoyens. Les éoliennes ne font pas consensus auprès de la population, le bruit la nuit, leur rendement très moyen, le comportement des promoteurs éoliens font qu'il semble inimaginable de continuer ainsi. Monsieur Forissier souhaite avec force revoir le schéma actuel nuisible à nos paysages et à notre patrimoine naturel.

Pour corroborer cela, vous noterez que Monsieur Forissier s'est engagé publiquement à

plusieurs reprises sur le sujet, très récemment Monsieur Forissier a soutenu la tribune de Stéphane Bern réclamant l'arrêt pur et simple de la construction de nouveaux parcs éoliens.

Bien cordialement,  
L'équipe de campagne.

## Mail Madame MEGDOUD

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre concernant la défense de l'environnement et du patrimoine de la région Centre Val de Loire.

Vous y dénoncez le développement « anarchique et incontrôlé de l'éolien industriel » ainsi que le soutien financier « exorbitant » « accordé aux énergies renouvelables intermittentes » par les pouvoirs publics.

La question de l'énergie résume et illustre la plupart des maux qui gangrènent la société : inégalités dans l'accès à l'énergie ; propriété privée des moyens de production et de distribution de l'énergie ; mélange de monopoles et de concurrence qui ne profite jamais aux ménages mais qui permettent de dégager des profits annuels éhontés pour les actionnaires ; menaces de plus en plus lourdes sur les ressources et l'environnement.

La production et la distribution de l'énergie sont pour l'essentiel entre les mains d'une poignée de grands groupes privés, Total, ENGIE, par exemple, ou encore EDF qui fonctionne comme une entreprise privée malgré la forte participation de l'État. Ces groupes ont comme vocation principale d'assurer des dividendes à leurs actionnaires – ce qu'ils réalisent à merveille – pas de fournir de l'énergie au plus bas coût tout en minimisant l'impact sur l'environnement.

Ces groupes se sont pourtant développés sous l'égide de leurs États nationaux, avec de l'argent et des investissements publics, avant d'être privatisés à partir des années 1980, quand la crise générale de l'économie a conduit les capitalistes à se tourner vers la spéculation financière. Le secteur énergétique, en particulier celui du gaz et de l'électricité dérégulé à marche forcée et totalement artificiellement, est devenu un « marché de l'énergie » particulièrement spéculatif.

Le réchauffement climatique et la pollution de l'air sont devenus si menaçants que les gouvernements ne peuvent plus les ignorer. Ils multiplient les grand-messes internationales du type de la COP. Mais la jeunesse qui manifeste un peu partout dans le monde a bien compris que tout cela était du vent. Les vrais maîtres sont les capitalistes de l'énergie, des transports et de l'industrie.

L'État ou les régions peuvent légiférer, encourager telle ou telle technologie par le biais de subventions ou de crédit d'impôts... Mais aucun pouvoir public ne veut léser ou exercer la moindre coercition sur les capitalistes du secteur. En conséquence, toutes ces mesures se traduiront inéluctablement par des hausses de prix pour les consommateurs. D'un côté, elles plongeront plus de ménages dans la pauvreté énergétique et de l'autre elles feront le bonheur des actionnaires, sans enrayer sérieusement la catastrophe écologique.

Aucun des problèmes de la société, depuis les menaces sur l'environnement et le climat jusqu'aux besoins élémentaires de se loger, de se soigner correctement, ne pourra être résolu sans renverser le pouvoir politique du grand capital sans exproprier les grands groupes

capitalistes et les banques pour les soumettre au contrôle de la collectivité. Cette économie de marché transformée en économie de casino est nuisible non seulement pour la planète et l'environnement mais pour l'humanité dans une multitude de domaines.

Tous les choix en matière de production, de distribution et de consommation d'énergie doivent être faits en toute conscience, de façon réfléchie et discutés démocratiquement par la collectivité et pas sous la pression de groupes industriels et financiers mus par leurs seuls espoirs de profits.

Dans le domaine énergétique comme dans les autres, la seule perspective raisonnable est un plan d'ensemble réfléchi, concerté et basé sur l'intérêt général pour décider des modes d'énergie à utiliser, à favoriser ou pas, et des gisements à exploiter, et dans quelles conditions. Il faut produire l'énergie de façon rationnelle, à l'échelle minimale du continent européen, en tenant compte d'une multitude de contraintes : la sécurité des travailleurs et des riverains, la préservation des ressources, le coût en termes de travail humain. Cela nécessite que les travailleurs qui font fonctionner au quotidien les entreprises et l'économie, prennent directement le pouvoir en enlevant tous les leviers de commandes des mains des capitalistes et des banquiers.

C'est le combat de mon courant, celui du communisme révolutionnaire, dont je porte les idées et le programme à l'occasion de ces élections régionales.

Cordialement,

Farida MEGDOUD

[Réponse Monsieur NIKOLIC](#)

Lettre en annexe

Aleksandar  
**NIKOLIC**  
#CentreValdeLoire2021 

Monsieur VANDEWEGHE,

La position de notre équipe est claire et constante : nous sommes contre la prolifération des éoliennes dans notre région.

À bien des égards, l'éolien constitue une mascarade, pourtant défendue par certains élus qui n'hésitent pas à mentir en occultant la réalité sur ce mode de production d'énergie.

Tout d'abord, l'éolien est une mascarade environnementale puisque l'implantation d'éoliennes engendre le bétonnage massif des sols (1000 tonnes sont nécessaires pour chaque structure) et des perturbations irrémédiables pour la faune et la flore locales.

Ensuite, c'est une mascarade économique majeure, puisque partout où des éoliennes ont été implantées, le tarif de l'électricité a explosé tandis que les logements des riverains ont perdu une grande partie de leur valeur (environ 30%). Nous refusons que ceux qui ont travaillé toute leur vie pour payer leur maison subissent une telle dépréciation à cause de décisions d'idéologues et élus naïfs ou soumis au lobby éolien.

Nous protégerons notre région du désastre éolien que nous dénonçons avec constance depuis des années en promouvant le nucléaire, seule énergie peu coûteuse et décarbonée à même de garantir la sécurité d'approvisionnement et notre indépendance énergétique (face à l'éolien dépendant des aléas climatiques et dépourvu de capacité de stockage).

Ces questions seront suivies de près par Thibaut de la Tocnaye, Ingénieur Centralien (3ème cycle HEC) directeur de projet dans l'ingénierie nucléaire et tête de liste du Cher.





**AVEC FRANÇOIS  
BONNEAU**



**PLUS FORT,  
ENSEMBLE**

Collectif des associations de défense de  
l'environnement et du patrimoine de la  
région Centre-Val de Loire

Orléans, le 15 juin 2021

Mesdames et messieurs les membres du collectif des associations de défense de  
l'environnement et du patrimoine de la région Centre val de Loire,

J'ai pris connaissance avec une grande attention de votre courrier. Comme vous le savez, la Région est engagée de longue date pour la préservation des paysages et du patrimoine naturel et bâti de notre région. Je tiens tout d'abord à vous confier mon sentiment sur le développement incontrôlé de l'éolien industriel, en tant que président sortant du conseil régional.

Le démarchage sauvage des collectivités locales par des promoteurs privés conduit à un développement anarchique de l'énergie éolienne dans notre région. Cette situation suscite une multitude de contestations locales, face à des projets conduits sans concertation, sans transparence et sans possibilité laissée aux habitants des territoires concernés de réellement se prononcer, dans le cadre d'un débat démocratique. J'observe et je regrette cette dérive inadmissible, contre-productive aussi bien pour le futur de la transition énergétique de notre pays (qui ne se fera pas sans ou contre ses habitants), que pour la qualité de vie de nos citoyens et les paysages de notre région. La richesse patrimoniale de nos villages constitue une ressource précieuse pour l'attractivité et le développement local harmonieux de nos territoires ruraux.

Sur les questions délicates que vous posez, je veux vous rappeler plusieurs éléments cruciaux :

- La Région a été désignée par la loi comme chef de file « énergie climat ». Dans ce cadre, elle a élaboré, avec l'aide de l'Etat et en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires -SRADDET). Ce schéma pose des objectifs en termes de transition énergétique et de production d'énergies renouvelables (EnR), en encadrant ce développement par le respect de la biodiversité et des paysages.
- Cependant, la Région n'a pas compétence en ce qui concerne l'éolien : elle n'a plus de pouvoir réglementaire concernant le zonage du développement de l'éolien et elle ne soutient pas de projet éolien (ces projets étant, comme pour le photovoltaïque, soutenus par le tarif de rachat de l'électricité). Elle n'est pas associée aux différents projets, dont le suivi est assuré par la DREAL, qui instruit les projets. La Région n'est

donc ni associée, ni consultée, encore moins décisionnaire en ce qui concerne les projets locaux d'implantation d'éoliennes.

- Cette situation de carence démocratique dans l'élaboration des projets locaux d'installation d'éoliennes, sans véritable concertation, est donc de la seule responsabilité du gouvernement pour le cadre législatif, et de l'Etat et de ses services pour son application.

Cependant, cet état de fait n'est pas immuable et face à la multiplication des projets éoliens conduits en l'absence de toute concertation, il est indispensable d'exprimer clairement notre position sur ces questions, si nous sommes réélus.

Tout d'abord, nous sommes convaincus que la transition énergétique est nécessaire et indispensable pour construire une société décarbonée répondant aux enjeux climatiques. Mais nous sommes également persuadés que la transition énergétique ne pourra se faire que collectivement, en associant étroitement les citoyens concernés et dans des formes qui répondent aux attentes des populations locales. Nous sommes donc favorables au développement d'un mix d'EnR, mais pas à n'importe quel prix. En effet, la transition énergétique sera un moteur du développement des territoires et un créateur de valeur locale, à la condition que les territoires ne soient pas conçus comme de simples supports pour un développement hors-sol des EnR.

Notre approche en la matière se veut donc équilibrée : il faut développer une variété d'EnR, avec comme priorité le développement de la maîtrise de la demande en énergie, via des politiques de sobriété et d'économies d'énergie.

Notre approche se veut de plus adaptée aux réalités de chaque territoire : le mix énergétique régional doit être basé sur une diversité de ressources énergétiques, en s'assurant de faire converger les différents gisements, à évaluer au cas par cas, selon les ressources et contraintes spécifiques de chaque territoire.

Enfin, notre approche repose sur l'acceptabilité et l'association des habitants aux projets d'EnR : il faut impérativement associer les habitants en amont par la concertation, favoriser les retombées locales et privilégier les projets d'EnR citoyennes.

C'est pourquoi, si nous sommes élus :

1. La concertation en amont du développement des projets d'EnR sera une condition préalable au soutien de la Région aux projets d'EnR. La Région pourra participer financièrement aux démarches de concertation visant à améliorer la conception et l'acceptabilité des projets d'EnR.
2. Nous soutiendrons prioritairement les projets d'EnR citoyennes, portés localement par des collectifs d'habitants et des collectivités locales et adaptés aux réalités de chaque territoire.
3. La participation citoyenne dans le financement de projets de développement d'EnR sera également encouragée (à l'image du dispositif régional « pour 1€ investi, la Région investit 1 euro »).
4. Nous soutiendrons également, comme nous l'avons fait lors de ce mandat, la mobilisation de tous les acteurs régionaux pour faire émerger des initiatives locales favorables à la transition écologique et énergétique, via l'Assemblée régionale pour le Climat et la Transition Énergétique, la COP régionale, le réseau Oxygène ou encore le dispositif régional « A Vos ID ».

Nous nous opposerons à l'imposition d'une transition énergétique technocratique et imposée par l'Etat. Nous sommes convaincus d'être arrivés à une nouvelle étape dans le développement régional des EnR. Il est donc indispensable de prendre en compte l'avis des élus locaux et des habitants, particulièrement dans le cas des projets d'énergie éolienne, qui suscitent des inquiétudes légitimes et de vives oppositions.



Il nous paraît indispensable d'organiser territorialement le développement de l'éolien, en rassemblant tous les acteurs, afin de pouvoir débattre de la répartition territoriale des différents projets éoliens, et tenter de dégager des consensus. Pour favoriser la concertation locale et encadrer le développement de l'éolien, le gouvernement a annoncé en 2019 la création de groupe de travail et de concertation autour des projets éoliens, à l'échelle de chaque département. Beaucoup de temps a été perdu et nous ne voyons toujours rien être mis en place. Nous regrettons cette lenteur, qui conduit à multiplier les oppositions locales et les recours contentieux. Nous veillerons à ce que ces espaces de discussion soient effectivement mis en place et permettent un réel dialogue avec tous les acteurs locaux.

Vous pouvez donc compter sur notre soutien, dans la mesure de nos capacités et responsabilités, et sur notre vigilance pour veiller à une transition écologique et énergétique au service de nos concitoyens et de nos territoires.

Je vous prie de croire, Mesdames et messieurs les membres du collectif des associations de défense de l'environnement et du patrimoine de la région Centre val de Loire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François BONNEAU